

16

Culture, médias, société de l'information, sport

1139-0700

# Les dépenses publiques en faveur de la culture en Suisse, 1990–2007

Contributions de la Confédération, des cantons et des communes



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS



Neuchâtel, 2010

La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

# Les dépenses publiques en faveur de la culture en Suisse, 1990–2007

## Contributions de la Confédération, des cantons et des communes

**Rédaction** Umberto Tedeschi  
Stéphanie Torche

**Editeur** Office fédéral de la statistique

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** Umberto Tedeschi, OFS, tél. +41 32 713 67 59, e-mail: umberto.tedeschi@bfs.admin.ch  
Stéphanie Torche, OFS, tél. +41 32 713 65 06, e-mail: stephanie.torche@bfs.admin.ch

**Auteurs:** Umberto Tedeschi, Stéphanie Torche

**Réalisation:** Umberto Tedeschi, Stéphanie Torche, Danièle Riem-Wacker

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel  
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

**Numéro de commande:** 1139-0700

**Prix:** 5 francs (TVA excl.)

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 16 Culture, médias, société de l'information, sport

**Langue du texte original:** Français

**Page de couverture:** OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Corbis – Fotolia.com

**Graphisme/Layout:** OFS

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2010  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée

**ISBN:** 978-3-303-16085-5

# Table des matières

<b>L'essentiel en bref</b>	<b>5</b>	<b>3 Les dépenses culturelles face aux autres dépenses publiques en 2007</b>	<b>13</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>	<b>4 L'évolution des dépenses culturelles, 1990–2007</b>	<b>15</b>
<b>1 Les dépenses culturelles des pouvoirs publics en 2007</b>	<b>7</b>	<b>4.1 L'évolution globale des dépenses culturelles publiques</b>	<b>15</b>
<b>1.1 La répartition des dépenses culturelles entre les collectivités publiques</b>	<b>7</b>	4.1.1 A prix courant	15
<b>1.2 Les disparités régionales</b>	<b>7</b>	4.1.2 Aux prix de 1990	15
1.2.1 Le montant total des dépenses	7	<b>4.2 L'évolution des dépenses culturelles publiques</b>	<b>16</b>
1.2.2 Le montant des dépenses en francs par habitant	8	4.2.1 Par domaines culturels bénéficiaires	16
1.2.3 La répartition du montant total accordé à la culture entre les cantons et leurs communes	9	4.2.2 Selon leur nature économique	17
1.2.4 Les dépenses culturelles des centres urbains et des autres communes	9	<b>4.3 L'évolution des dépenses culturelles publiques par rapport à quelques indicateurs économiques</b>	<b>17</b>
1.2.5 La répartition du montant total accordé à la culture selon les régions linguistiques	9	4.3.1 En pourcentage des dépenses totales	17
<b>2 L'affectation des dépenses culturelles en 2007</b>	<b>10</b>	4.3.2 En pourcentage du produit intérieur brut (PIB)	17
<b>2.1 La répartition des dépenses selon les domaines culturels</b>	<b>10</b>	<b>5 Annexes</b>	<b>19</b>
<b>2.2 La répartition des dépenses selon leur nature économique</b>	<b>11</b>	<b>5.1 Tableaux complémentaires</b>	<b>19</b>
<b>2.3 La répartition des divers types de dépenses selon les domaines culturels</b>	<b>12</b>	<b>5.2 Méthodologie et définitions</b>	<b>25</b>
		5.2.1 Provenance des données	25
		5.2.2 Définitions et calculs des dépenses	25
		5.2.3 Classification des domaines culturels	25
		5.2.4 Classification par type de dépenses	26
		5.2.5 Calculs et indicateurs	26
		<b>5.3 Bibliographie</b>	<b>27</b>



# L'essentiel en bref

En 2007, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 2,24 milliards de francs dans le domaine de la culture. Cette somme représente 1,5% du total des dépenses des collectivités publiques. Rapportée en francs par habitant, elle correspond à un montant de 294 francs. La Confédération a dédié, en 2007, 0,6% de ses dépenses totales à la culture, les cantons 1,7% et les communes 2,6%. Cette distribution différenciée du financement public de la culture illustre le système fédéraliste de répartition des tâches entre les différents niveaux de collectivités et leur principe de subsidiarité.

Les communes sont ainsi le niveau de collectivité qui contribue le plus au financement public de la culture. En 2007, elles ont pris à leur charge 45,8% (soit 1,03 milliards de francs) du total des dépenses culturelles. A ce niveau, il est aussi important de relever que 43,5% des dépenses culturelles des communes, soit 445 millions de francs, ont été réalisés par les grands centres urbains que sont Berne, Genève, Lausanne et Zurich.

Des disparités entre cantons se retrouvent aussi sans surprise. A eux quatre, les cantons de Berne, Genève, Vaud et Zurich (avec leurs communes respectives) ont contribué en 2007 à plus de 50% des dépenses publiques en faveur de la culture. Ceci s'explique non seulement par le poids démographique et économique de ces cantons, mais aussi par le fait qu'ils abritent les grandes villes suisses. Celles-ci sont des contributrices importantes et concentrent un grand nombre d'activités culturelles. Les cantons romands se distinguent des alémaniques par des dépenses pour la culture en francs par habitant plus importantes, soit 348 francs contre 216 francs. A relever que le canton de Bâle-Ville, avec 777 francs par habitant, arrive en tête de liste.

Si on analyse la répartition des dépenses entre les divers domaines culturels, on constate un soutien différencié entre ces derniers. Ainsi, ce sont les «Théâtres, concerts» qui absorbent la plus grande partie des dépenses (25,8%). Il existe aussi des différences selon les niveaux de collectivités publiques. Les communes sont plus généreuses avec les «Théâtres, concerts», les cantons avec les «Musées» et la Confédération avec les «Mass media».

On retrouve ainsi le principe de subsidiarité évoqué ci-dessus. En effet, les communes s'impliquent plus dans des institutions proches des citoyens et sous responsabilité locale, alors que la Confédération soutient des domaines de portée nationale comme le cinéma ou la radiotélévision. De plus, en regardant la répartition des dépenses selon leur nature économique, on relève que plus de la moitié de ces dépenses sont des subventions accordées à des tiers ou sont des montants transférés entre les collectivités publiques.

La croissance des dépenses culturelles publiques entre 1990 et 2007 est de 44%. Corrigée de l'inflation, cette progression en valeur réelle est de 12%. Cette évolution est à nuancer entre les divers domaines et niveaux de collectivités publiques. C'est la Confédération qui a le plus augmenté en valeur réelle son financement à la culture, surtout suite à l'attribution de nouvelles tâches rattachées aux médias (presse, cinéma, télévision). Par ailleurs, le rapport entre les dépenses culturelles publiques et le produit intérieur brut (PIB) est en baisse depuis 2001. Ce paramètre confirme que le domaine culturel n'a pas bénéficié de l'amélioration de la conjoncture économique (jusqu'en 2007).

# Introduction

La culture en Suisse est fortement tributaire de l'engagement économique des collectivités publiques. Sans ces soutiens financiers tant au niveau communal, cantonal que fédéral, la vie culturelle suisse serait sérieusement compromise. L'intervention différenciée de ces trois contributeurs constitue le principe de subsidiarité propre à notre fédéralisme. D'après la Constitution fédérale (art. 69), la culture relève d'abord d'une responsabilité cantonale. Dans les faits, on constate que les premiers contributeurs, en termes monétaires, sont les communes. Les cantons prennent en charge des activités et des engagements parallèles et complémentaires à ceux des communes. La Confédération assure, quant à elle, certains domaines qui sont spécifiquement de son ressort ou qui ont une portée nationale.

Dans un tel contexte, toute vision du financement de la culture doit pouvoir s'appuyer sur des relevés statistiques précis et sur des indicateurs bien définis et différenciés. La loi sur l'encouragement à la culture (LEC) votée par le Parlement en décembre 2009 prévoit explicitement la mise en œuvre d'une statistique culturelle nationale et, plus particulièrement, d'une statistique sur le financement de la culture<sup>1</sup>. Il faut aussi signaler que certaines instances internationales, telles que l'UNESCO ou l'Union européenne, ont depuis quelques années lancé des projets importants sur les statistiques culturelles en général et sur le financement de la culture en particulier.

La dernière publication de l'Office fédéral de la statistique à propos des dépenses publiques pour la culture date de 1999 et s'intitule «Indicateurs des dépenses publiques pour la culture, 1990–1996». Elle proposait une approche des dépenses publiques en faveur de la culture qui comprenait douze indicateurs statistiques. En 2004, des tableaux regroupant différents indicateurs ont été actualisés et publiés sur le portail Internet de l'OFS. Ils concernaient les dépenses publiques pour 1998 et pour 2002 ainsi que leur évolution sur la période 1990–2002.

Depuis lors, les données sur le financement de la culture en Suisse n'ont plus été actualisées. Quelques informations sont néanmoins disponibles dans la statistique financière élaborée annuellement par l'Administration fédérale des finances (AFF). Celles-ci fournissent un résultat très global et ne sont pas détaillées par domaines culturels.

Dans ce contexte, cette publication a pour but d'actualiser et d'analyser sous divers angles les dépenses en faveur de la culture de la part des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes). Différents éléments seront étudiés, d'abord pour l'année 2007 (valeurs les plus récentes à notre disposition) puis sur toute la période 1990–2007: les dépenses propres à chaque collectivité publique (Confédération, cantons, communes), la répartition par régions linguistiques ou par type de communes, la distribution par domaine culturel (bibliothèques, musées, etc.) ou par type de dépenses (investissements, subventions, etc.). La part des dépenses culturelles par rapport aux autres dépenses des collectivités publiques ou à d'autres facteurs économiques sera aussi mise en évidence.

Cette publication a pour objectif d'apporter les éléments nécessaires à un aperçu aussi large que possible et à une bonne compréhension du financement public de la culture en Suisse. Grâce à l'entrée en vigueur de la LEC, cette démarche s'inscrit dans une perspective à long terme d'une statistique sur le financement de la culture standardisée et harmonisée non seulement au niveau national mais aussi international.

Des tableaux complémentaires et un guide méthodologique complet sont à disposition sur le site Internet de l'OFS (<http://www.bfs.admin.ch>), thème Culture.

<sup>1</sup> LEC, art. 30 al. 1: «l'Office fédéral de la statistique tient une statistique culturelle. Celle-ci fournit en particulier des indications sur les subventions des pouvoirs publics et sur les contributions allouées à la culture par le secteur privé».



# 1 Les dépenses culturelles des pouvoirs publics en 2007

## 1.1 La répartition des dépenses culturelles entre les collectivités publiques

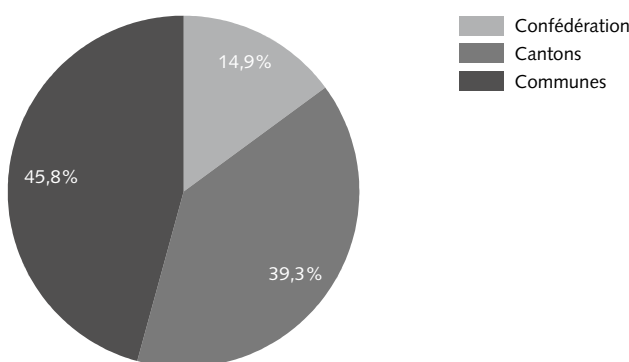
En 2007, le montant total des dépenses publiques en faveur de la culture est de 2,24 milliards de francs. Sur ce montant, les communes, premières contributrices, participent à hauteur de 1,03 milliards (45,8%), les cantons pour 881,4 millions (39,3%) et la Confédération avec 334,4 millions (14,9%).

Rapporté en francs par habitant, les communes ont dépensé pour la culture 135 francs, les cantons 116 francs et la Confédération 44 francs. Au total, les dépenses par habitant se montent à 294 francs.

Ces différences d'engagement confirment le principe de subsidiarité qui existe en Suisse en matière culturelle entre les niveaux communal, cantonal et fédéral. Les dépenses publiques en faveur de la culture sont prises en charge par les collectivités locales et régionales les plus proches de la population soit, en premier lieu par les communes (surtout les villes), puis, dans une moindre mesure, par les cantons. Les dépenses culturelles de la Confédération sont moins importantes, ce qui est normal vu le rôle plus ciblé de celle-ci dans le domaine de la culture en Suisse. Elle apporte avant tout son soutien à des projets qui sont légalement de son ressort, à des événements ou à des institutions de portée nationale et internationale.

**Part en % des collectivités publiques suisses dans les dépenses culturelles, 2007**

G 1



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Il convient toutefois de relever que ce propos est à nuancer si l'on tient compte de la répartition des dépenses entre les divers domaines culturels (cf. chapitre 2).

Si on regarde l'Allemagne, pays ayant une «structure» proche de la Suisse en termes de répartition des niveaux de collectivités publiques, on constate une certaine similitude quant à la part de chaque contributeur: Etat fédéral 11,1%, Länder 36,6% et communes 52,3% (valeurs 2005). Ce type de mise en relation n'est pas possible avec des pays plus centralisés comme la France, par exemple, où la part de l'état central est dominante.

## 1.2 Les disparités régionales

### 1.2.1 Le montant total des dépenses

Comme la répartition des tâches entre un canton et ses communes peut être différente d'un canton à l'autre, il convient de regrouper les dépenses de ces deux niveaux de collectivités publiques si on veut faire des comparaisons correctes. Dans le texte ci-dessous, les dépenses des cantons et de leurs communes seront regroupées (par mesure de simplification) sous la dénomination «dépenses des cantons».

L'ensemble des dépenses versé à la culture par les cantons est de 1,91 milliards en 2007. Par rapport à ce montant, cinq cantons se détachent nettement des autres. Les deux premiers ont versé plus de 300 millions chacun. Il s'agit de Zurich (362,6 millions) et de Genève (307,2 millions). Les cantons de Vaud, Berne et Bâle-Ville<sup>2</sup> arrivent ensuite avec respectivement 177,2 millions, 173,5 millions et 147,5 millions. A l'opposé, Glaris a dépensé 3,7 millions pour la culture en 2007, Uri 3,3 millions et Appenzell Rhodes-Intérieures 1,2 millions. Les dépenses affectées à la culture par les cantons sont donc très variables sur le territoire suisse (cf. tableau T1 en annexe). On notera surtout que ce sont les cantons qui ont les plus grandes villes et disposent de grandes institutions culturelles qui présentent aussi les plus grandes dépenses.

<sup>2</sup> Bâle-Ville est un cas particulier dans cette statistique. En effet, la ville de Bâle est associée au canton de Bâle-Ville et n'est donc pas prise en considération au niveau communal.

Il en découle que la majorité des dépenses est supportée par une minorité de contributeurs: quatre d'entre eux, soit Zurich, Genève, Vaud et Berne financent plus de 50% des dépenses. Avec le canton de Bâle-Ville, on dépasse les 60%. Si on considère les dix premiers contributeurs (Zurich, Genève, Vaud, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Argovie, Saint-Gall, Tessin et Valais), on arrive alors à plus de 80% des dépenses culturelles (cf. graphique G2).

### 1.2.2 Le montant des dépenses en francs par habitant

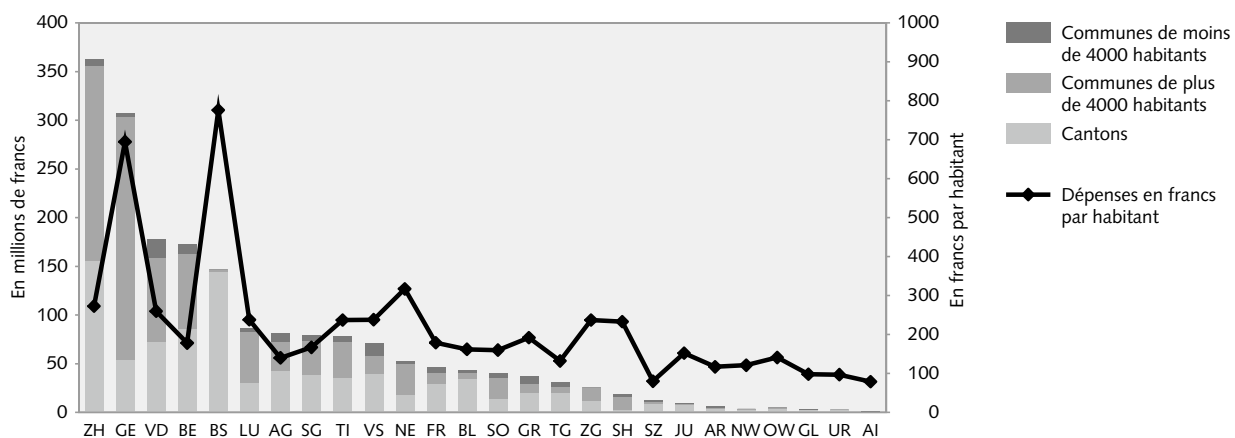
En ramenant les dépenses culturelles au nombre d'habitants, on obtient un indicateur qui offre un point de comparaison différent entre les collectivités publiques.

parités entre cantons sont importantes. De plus, seuls cinq cantons, à savoir Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel, Zurich et Vaud sont au dessus de cette valeur moyenne. Il convient donc de compléter cette analyse par une mesure de la médiane. Celle-ci est de 179 francs par habitant. Cela signifie que la moitié des cantons et de leurs communes dépense plus de 179 francs par habitant et l'autre moitié dépense moins de 179 francs par habitant.

En règle générale, il n'y a pas de corrélation directe entre la grandeur d'un canton (sur la base de sa population), sa contribution totale à la culture et sa contribution aux dépenses culturelles par habitant. Tout au plus, on peut déterminer trois groupes de cantons et demi-can-

Dépenses culturelles des cantons et de leurs communes en millions de francs et en francs par habitant, 2007

G 2



Le canton de Bâle-Ville inclut la ville de Bâle (cas spécial); la subdivision des communes en deux catégories (plus ou moins 4000 habitants) est un choix méthodologique lié aux relevés de l'AFF (cf. annexe)

Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Comme le montre le graphique G2 ci-dessus et le tableau T1 en annexe, une analyse des dépenses des cantons et de leurs communes en francs par habitant met aussi en évidence le fait qu'il existe des disparités importantes sur le territoire suisse. La répartition obtenue pour les cantons est néanmoins quelque peu différente de celle présentée au point précédent. En effet, Bâle-Ville arrive en tête avec 777 francs par habitant. Arrivent ensuite Genève avec 696 francs par habitant, Neuchâtel avec 318 francs par habitant, Zurich avec 274 francs par habitant et Vaud avec 261 francs par habitant. A l'opposé, Glaris dépense 99 francs par habitant, Uri 98 francs par habitant, Schwyz 81 francs par habitant et Appenzell Rhodes-Intérieures 80 francs par habitant.

La moyenne nationale est de 250 francs par habitant. Il convient néanmoins de relever que la portée de cette valeur est limitée car, comme on vient de le voir, les dis-

tons (mais qui présentent tous au moins un cas particulier) ayant une typologie similaire: le premier groupe est constitué des six plus petits cantons et demi-cantons (AR, NW, OW, AI, GL et UR). Leurs dépenses en faveur de la culture sont inférieures à 10 millions de francs et leur contribution moyenne par habitant est de 131 francs. Le deuxième groupe se compose des dix cantons et demi-cantons (NE, FR, BL, SO, GR, TG, ZG, SH, SZ, JU) dont les dépenses cantonales et communales en faveur de la culture sont comprises entre 10 et 54 millions de francs, et pour lesquels la contribution moyenne par habitant est de 185 francs. Enfin le troisième groupe est celui constitué par les plus grands cantons (ZH, BE, VD, AG, SG, GE, LU, TI, VS) et par Bâle-Ville dont les dépenses cantonales et communales en faveur de la culture sont supérieures à 70 millions de francs, et pour lesquels la contribution moyenne par habitant est de 321 francs.

### 1.2.3 La répartition du montant total accordé à la culture entre les cantons et leurs communes

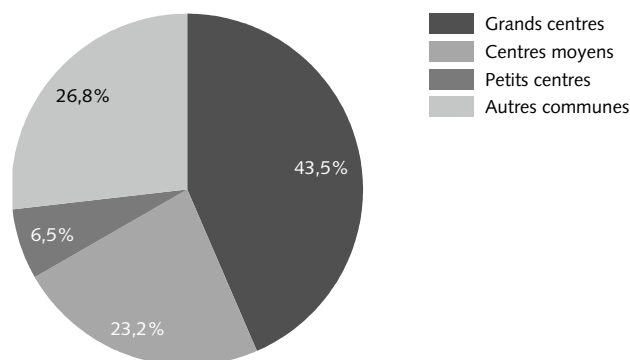
Comme la prise en charge des dépenses culturelles dépend de la répartition des tâches entre un canton et ses communes, il n'existe pas non plus de profil unique dans le partage de ces dépenses. Pour 14 cantons et demi-cantons, la contribution majoritaire aux dépenses culturelles est plutôt cantonale que communale, alors que pour les 12 autres c'est l'inverse (cf. tableau T2 en annexe). A titre d'exemple, on citera Glaris dont 70% des dépenses en faveur de la culture proviennent du canton contre 30% de ses communes et Vaud dont 40% des dépenses en faveur de la culture proviennent du canton et 60% de ses communes.

### 1.2.4 Les dépenses culturelles des centres urbains et des autres communes

La participation de certaines villes dans la part des dépenses des communes est importante. En effet, pour les villes de plus de 100'000 habitants, la contribution dans les dépenses totales des communes est de 86,1% pour Genève, 70,6% pour Zurich, 43% pour Lausanne et 41,1% pour Berne. Pour les villes ayant entre 20'000 et 100'000 habitants, cette contribution varie de 36,0% à Fribourg à 78,9% à Schaffhouse, exception faite de Coire, Sion et Frauenfeld pour qui la participation est inférieure à 20% respectivement 10% (cf. tableau T3 en annexe).

On peut aussi mettre en évidence la part primordiale des centres urbains dans le soutien public à la culture en regroupant les communes par type de centres<sup>3</sup> et en comparant leurs contributions (cf. graphique G3). On constate que les grands centres urbains représentent, en 2007, 43,5% des dépenses culturelles de l'ensemble des communes suisses, soit plus de 445 millions de francs (la ville de Bâle étant assimilée à son canton, elle n'a pas été prise en considération dans le calcul). La même figure

### Part en % des dépenses culturelles des centres urbains et des autres communes en Suisse, 2007 G 3



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

réalisée en 1996 avait donné des résultats semblables avec 49% pour les grands centres urbains, 21% pour les centres moyens (contre 23,2% en 2007), 5% pour les petits centres (contre 6,5% en 2007) et enfin 26% pour les autres communes (contre 26,8% en 2007).

### 1.2.5 La répartition du montant total accordé à la culture selon les régions linguistiques

Eu égard aux résultats cantonaux présentés ci-dessus, les dépenses culturelles ne sont pas les mêmes entre les différentes régions linguistiques. Les cantons latins ont une contribution à la culture plus élevée que les alémaniques (cf. tableau T1\*). Si on considère les dépenses par habitant, on obtient 216 francs en moyenne pour les cantons alémaniques et 348 francs en moyenne pour les cantons romands, soit une contribution de 61% de plus de la part des Romands. La part des tessinois est, quant à elle, d'environ 10% de plus que celle des Alémaniques. En fait les Latins soutiennent près de 40% des dépenses culturelles alors qu'ils représentent près de 30% de la population suisse.

### T1\* Répartition des dépenses publiques cantonales et communales selon la région linguistique, 2007

	Population résidente moyenne		Dépenses en faveur de la culture		Dépense moyenne en francs par habitant
	En nombre	En %	En millions de francs	En %	
Cantons alémaniques	5 371 866	70,5%	1 161,0	60,9%	216
Cantons romands	1 919 101	25,2%	667,2	35,0%	348
Tessin	327 632	4,3%	78,1	4,1%	238
<b>Total Suisse</b>	<b>7 618 599</b>	<b>100%</b>	<b>1 906,3</b>	<b>100%</b>	<b>250</b>

Les cantons bilingues sont considérés comme suit: Fribourg et Valais comme cantons romands, Berne et Grisons comme cantons alémaniques.

Sources: AFF, OFS (ESPOP)

<sup>3</sup> Selon «Les niveaux géographiques de la Suisse» OFS, les typologies territoriales, typologie communale en 22 classes, agrégées en 4 groupes.

## 2 L'affectation des dépenses culturelles en 2007

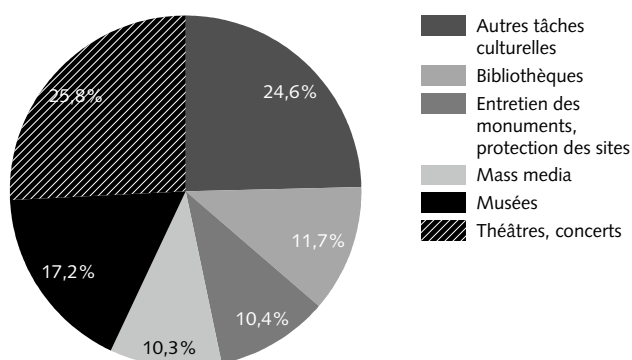
### 2.1 La répartition des dépenses selon les domaines culturels

Sur la base de la classification fonctionnelle de l'AFF, les dépenses publiques à la culture peuvent être réparties en six domaines: «Bibliothèques», «Mass media<sup>4</sup>», «Musées», «Théâtres, concerts», «Entretien des monuments, protection des sites» et «Autres tâches culturelles<sup>5</sup>».

En 2007, les «Théâtres, concerts» ont reçu de l'ensemble des collectivités publiques 579,1 millions de francs, les «Musées» 384,4 millions, les «Bibliothèques» 262,4 millions, les «Mass media» 230,7 millions, l'«Entretien des monuments, protection des sites» 233,6 millions et les «Autres tâches culturelles» 550,5 millions (cf. graphique G4). Ce dernier domaine, qui absorbe une part importante des dépenses en faveur de la culture, est très hétérogène. Il faut donc relativiser son poids dans les diverses répartitions des dépenses.

#### Affectation des dépenses publiques des communes, des cantons et de la Confédération selon les domaines culturels, 2007

G 4



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>4</sup> Il s'agit, entre autres, du cinéma ou de la télévision. De plus amples détails sont disponibles en annexe.

<sup>5</sup> Il s'agit, par exemple, de la culture sur le plan local, des associations culturelles ou encore des commissions culturelles. De plus amples détails sont disponibles en annexe.

Une analyse plus fine de ces résultats révèle que chaque niveau de collectivités publiques soutient prioritairement certain(s) domaine(s).

Les communes, premier contributeur public, ont dépensé 1,03 milliards de francs pour la culture en 2007. Elles financent principalement les «Théâtres, concerts» (30% de ce montant) et les «Autres tâches culturelles» (29,3%). Les «Musées» et les «Bibliothèques» reçoivent respectivement 17,9% et 16,5%. Seuls 3,1% des dépenses culturelles sont affectés à l'«Entretien des monuments, protection des sites».

En 2007, les cantons ont versé 881,4 millions de francs à la culture. Sur ce montant, les plus gros bénéficiaires sont, comme pour les communes, les «Théâtres, concerts» (30,8%). Arrivent ensuite les «Autres tâches culturelles» (22,2%), les «Musées» (19,4%), l'«Entretien des monuments, protection des sites» (18,1%) et les «Bibliothèques» (8,2%). Les «Mass media», ne bénéficient que de 1,3%.

Sur les 334,4 millions affectés aux dépenses culturelles par la Confédération en 2007, 55,5% vont aux «Mass media», 16,2% aux «Autres tâches culturelles» et 12,8% à l'«Entretien des monuments, protection des sites». La Confédération n'affecte pas de montants aux «Théâtres, concerts». Les «Musées» et les «Bibliothèques» bénéficient de moins de 10% (cf. tableau T2\*).

Si on complète notre analyse en regardant ces affectations par domaine culturel et non plus par collectivités publiques (cf. tableau T4 en annexe), on peut conclure que les domaines culturels «Bibliothèques» et «Autres tâches culturelles» sont surtout de l'apanage des communes (64,3% et 54,6% du total des dépenses de ces domaines). Les domaines «Musées» et «Théâtres, concerts» sont financés de manière conjointe et presque égale par les cantons et les communes. Le domaine «Entretien des monuments, protection des sites» est essentiellement assuré par les cantons (68,1% du total des dépenses de ce domaine). Le domaine des «Mass media» est soutenu massivement par la Confédération (80,4%).

**T2\* Montants affectés aux différents domaines culturels par les collectivités publiques, 2007**

	Confédération		Canton		Communes		Total	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Théâtres, concerts	0,0	0,0%	271,3	30,8%	307,8	30,0%	579,1	25,8%
Bibliothèques	21,6	6,5%	72,0	8,2%	168,8	16,5%	262,4	11,7%
Entretien des monuments, protection des sites	43,0	12,8%	159,1	18,1%	31,5	3,1%	233,6	10,4%
Musées	30,1	9,0%	171,2	19,4%	183,1	17,9%	384,4	17,2%
Mass media	185,5	55,5%	11,8	1,3%	33,4	3,3%	230,7	10,3%
Autres tâches culturelles	54,2	16,2%	196,0	22,2%	300,3	29,3%	550,5	24,6%
<b>Total</b>	<b>334,4</b>	<b>100%</b>	<b>881,4</b>	<b>100%</b>	<b>1'024,9</b>	<b>100%</b>	<b>2 240,7</b>	<b>100%</b>

Source: AFF

**2.2 La répartition des dépenses selon leur nature économique**

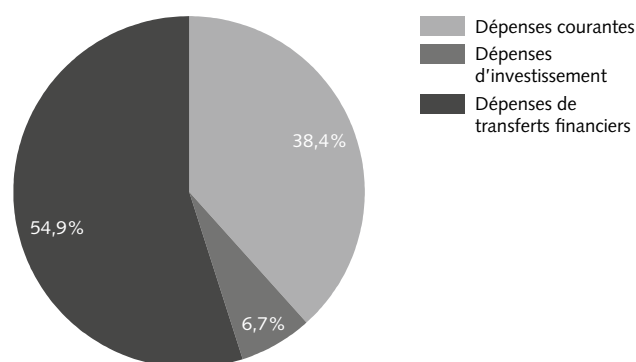
Sur la base de la classification par nature de l'AFF, les dépenses culturelles peuvent être regroupées en trois catégories principales en fonction de leur nature économique. En 2007, 859,2 millions ont été affectés aux dépenses courantes, 150,7 millions aux dépenses d'investissement et 1,23 milliards aux transferts financiers<sup>6</sup> (cf. graphique G5).

La plus grande partie des dépenses courantes sont des dépenses salariales (518,9 millions), le reste étant composé de dépenses en «Biens, services et marchandises» (340,3 millions). Les dépenses d'investissement sont principalement constituées d'investissements propres (147,8 millions). Les dépenses de transferts financiers regroupent majoritairement les subventions accordées à des tiers (1,21 milliards), les transferts entre collectivités publiques (23,8 millions) arrivant en deuxième position.

Sur le montant dépensé par la Confédération pour la culture en 2007 (soit 334,4 millions), plus des trois quarts concernent des transferts financiers (77,9%), le reste étant principalement des dépenses courantes (21,9%). Les cantons ont aussi effectué en premier lieu des transferts financiers (61,8%). Arrivent ensuite les dépenses courantes (34,6%) et les dépenses d'investissement (3,6%). Les communes ont affecté plus aux dépenses

**Affectation des dépenses publiques selon leur nature économique, 2007**

G 5



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

courantes (46,9%) qu'aux dépenses de transferts financiers (41,5%). Les investissements représentent pour elles 11,6%.

Si on regarde cette répartition par type de dépenses et non plus par collectivités publiques (cf. tableau T3\*), on différencie bien le rôle de chaque collectivité par rapport aux divers types de dépenses. Ainsi on relève le poids important des communes dans les dépenses courantes (56% du total) et, dans une moindre mesure, celui des cantons (35,5% du total). Il en va de même pour les dépenses d'investissement. Les dépenses de transferts financiers sont privilégiées par les cantons et les communes, même si la Confédération joue un rôle significatif dans ces dépenses.

**T3\* Montants affectés par les collectivités publiques aux différents types de dépenses, 2007**

	Dépenses courantes		Dépenses d'investissement		Dépenses de transferts financiers	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Confédération	73,4	8,5%	0,5	0,3%	260,5	21,2%
Cantons	304,9	35,5%	31,4	20,9%	545,1	44,3%
Communes	481,0	56,0%	118,8	78,8%	425,2	34,5%
<b>Total</b>	<b>859,2</b>	<b>100%</b>	<b>150,7</b>	<b>100%</b>	<b>1 230,7</b>	<b>100%</b>

Source: AFF

<sup>6</sup> Voir définition en annexe.

### 2.3 La répartition des divers types de dépenses selon les domaines culturels

Pour compléter le thème de la répartition des dépenses publiques, il convient de regarder comment les types de dépenses sont distribués entre les différents domaines. Comme le montre le tableau T4\*, certains domaines sont plus coûteux en termes de dépenses de fonctionnement que d'autres. Cela est particulièrement le cas des «Musées» qui absorbent 31,8% des dépenses courantes. D'autres domaines ont plutôt besoin d'investissements ou de subventions, comme les «Autres tâches culturelles» qui absorbent la plus grande partie des dépenses d'investissement (30%) ou les «Théâtres, concerts» qui reçoivent les montants les plus importants en termes de transferts financiers (40,1%). A l'inverse, peu de dépenses courantes et de dépenses d'investissement vont aux «Mass media» (moins de 4% respectivement 2,1%) et peu de dépenses de transferts financiers sont affectées aux «Musées» (5,9%) et aux «Bibliothèques» (4,8%).

Comme on peut s'y attendre, il existe aussi des disparités selon la collectivité publique concernée. Ainsi (cf. tableau T5 en annexe), la Confédération tient une place prépondérante dans les dépenses de transferts au «Mass media», les cantons et les communes ont un rôle important dans le subventionnement aux «Théâtres, concerts» et les communes financent majoritairement des dépenses courantes dans les «Autres tâches culturelles», «Musées» et «Bibliothèques». Le soutien majoritaire des communes en dépenses courantes aux musées et aux bibliothèques peut s'expliquer par le fait que ces deux domaines sont très souvent des institutions sous la responsabilité des autorités locales.

**T4\* Types de dépenses publiques affectées aux différents domaines culturels (ensemble des collectivités), 2007**

	Dépenses courantes		Dépenses d'investissement		Dépenses de transferts financiers		Total	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Théâtres, concerts	67,0	7,8%	19,0	12,6%	493,2	40,1%	579,1	25,8%
Bibliothèques	176,5	20,5%	27,2	18,1%	58,6	4,8%	262,4	11,7%
Entretien des monuments, protection des sites	115,8	13,5%	17,9	11,9%	99,9	8,1%	233,6	10,4%
Musées	273,0	31,8%	38,2	25,3%	73,2	5,9%	384,4	17,2%
Mass media	31,6	3,7%	3,2	2,1%	196,0	15,9%	230,7	10,3%
Autres tâches culturelles	195,3	22,7%	45,3	30,0%	309,9	25,2%	550,5	24,6%
<b>Total</b>	<b>859,2</b>	<b>100%</b>	<b>150,7</b>	<b>100%</b>	<b>1 230,7</b>	<b>100%</b>	<b>2 240,7</b>	<b>100%</b>

Source: AFF

### 3 Les dépenses culturelles face aux autres dépenses publiques en 2007

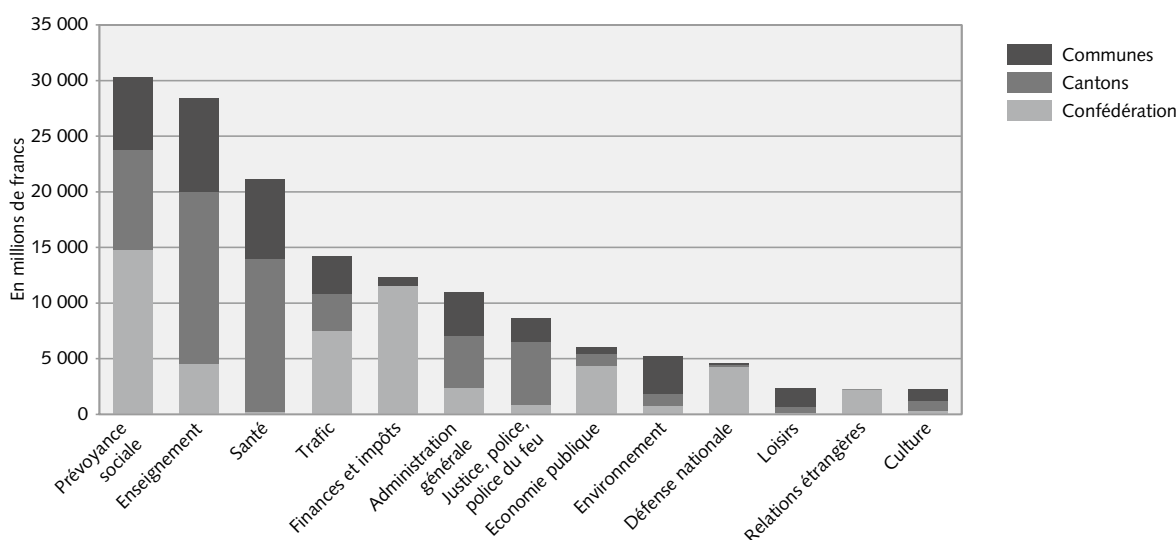
Sur un total de près de 146 milliards de francs dépensés par l'ensemble des pouvoirs publics en 2007, la culture a bénéficié d'un montant de 2,24 milliards, soit 1,5%. Cette valeur la place en dernière position dans la répartition des dépenses selon les divers secteurs d'activité des pouvoirs publics. Il convient de souligner que cette répartition des dépenses varie entre la Confédération qui dédie 0,6% de ses dépenses à la culture, les cantons qui en allouent 1,7% et les communes qui arrivent à 2,6% (cf. graphique G6 et tableau T6 en annexe).

A titre indicatif, on peut relever quelques valeurs d'autres pays de l'UE<sup>7</sup>: la Hollande: 5% (2003); le Danemark: 2,5% (2002); l'Autriche: 1,3% (2002); l'Italie: 1,3% (2000) et la Suède: 1% (2002). L'Allemagne, en 2005, présentait les valeurs suivantes: 0,7% pour l'Etat fédéral, 1,7% pour les Länder et 2,4% pour les communes, soit une figure assez proche de celle de la Suisse.

Les communes sont les plus grandes contributrices à la culture, même si, il est important de le relever, leurs contributions à des postes budgétaires comme la défense nationale ou les relations étrangères sont minimes ou inexistantes, celles-ci étant du ressort de la Confédération. En regardant la participation des collectivités pour chaque domaine (cf. graphique G7), on constate que les communes jouent un rôle prépondérant dans les loisirs, l'environnement et la culture. La position de la Confédération est très importante en ce qui concerne les relations étrangères, la défense nationale, les finances et impôts ou l'économie publique. Enfin les cantons ont une grande participation dans les domaines de la justice et police, de l'enseignement et de la santé. Ces constatations vont bien dans le sens du rôle différencié de chaque niveau de collectivité publique.

Répartition des dépenses publiques par domaine pour l'ensemble des collectivités, 2007

G 6

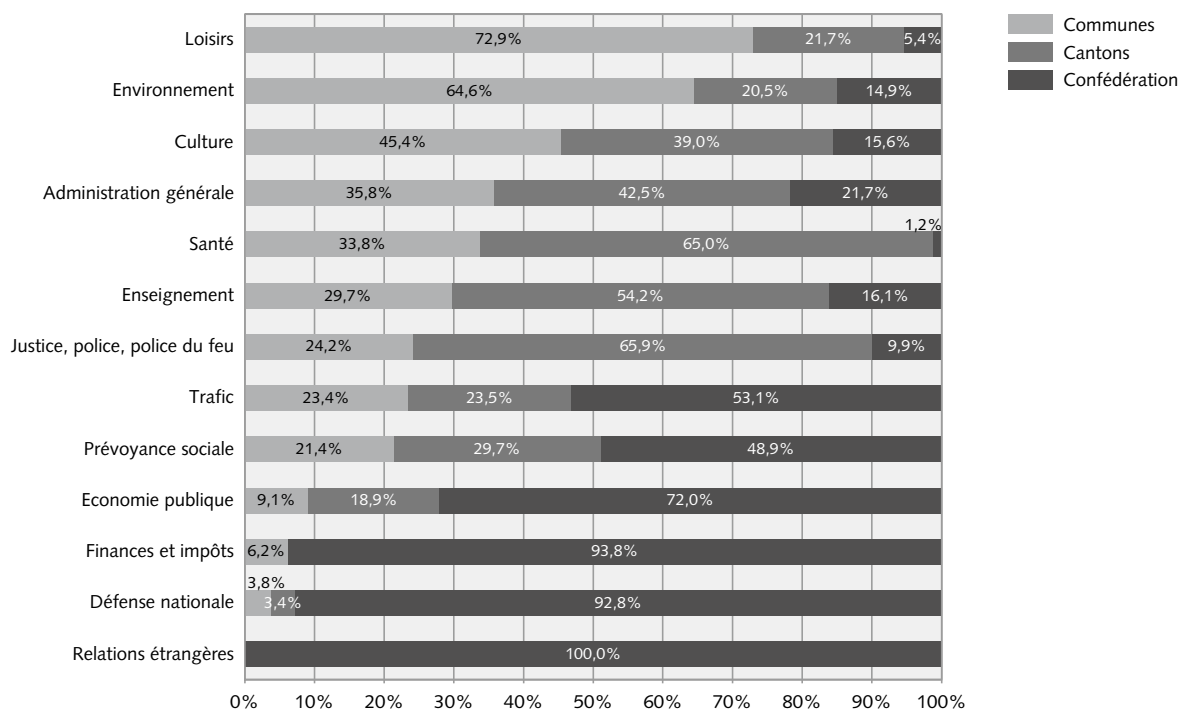


Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

<sup>7</sup> Une véritable comparaison n'est pas possible à cause des disparités nationales existantes en termes de définitions et méthodologies.

**Part en % des dépenses publiques de chaque collectivité par domaine, 2007** **G 7**



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)



## 4 L'évolution des dépenses culturelles, 1990–2007

### 4.1 L'évolution globale des dépenses culturelles publiques

#### 4.1.1 A prix courants

Exprimées à prix courants (valeur nominale), les dépenses culturelles sont passées de 1,55 milliards en 1990 à 2,24 milliards en 2007, ce qui représente une augmentation de 44,2%. Cependant, cette évolution s'est faite de manière différenciée selon les divers contributeurs (cf. graphique G8). Ainsi, la Confédération passe de 168,8 millions en 1990 à 334,4 millions en 2007 (+98,1%) avec un maximum en 2001 de 681 millions, pic lié à l'«Expo 02». La contribution est stable depuis 2004 à un niveau équivalent à celui des années 1996–1997. Les cantons, quant à eux, sont passés de 571,7 millions en 1990 à 881,4 millions en 2007 (+54,2%), tout en suivant une progression plus régulière surtout depuis la fin des années 90. Les communes ont vu leurs dépenses croître de 813,7 millions en 1990 à 1024,9 millions en 2007 (+26%), marquant ainsi une variation plus modérée. A noter que l'augmentation constatée en 1991 est liée aux festivités du 700<sup>e</sup>.

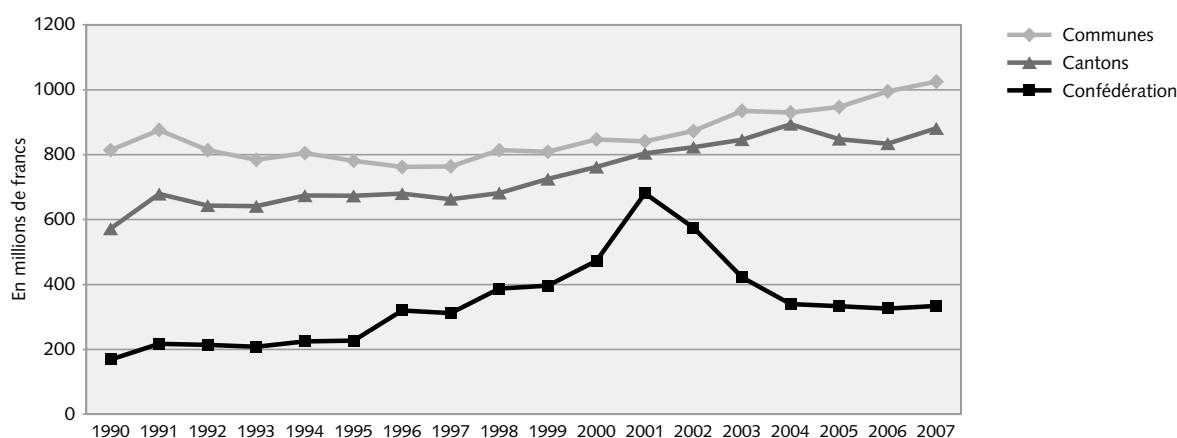
#### 4.1.2 Aux prix de 1990

Afin d'éliminer l'effet inflationniste, les dépenses peuvent être calculées à prix constants (valeur réelle, base 1990). Sur cette base, on note que les dépenses totales ont augmenté de 12,1%, passant de 1,55 milliards en 1990 à 1,74 milliards en 2007.

Dans cette approche aussi, les trois collectivités publiques affichent une évolution différente pour leurs dépenses culturelles. La Confédération a eu une augmentation significative de ses dépenses en faveur de la culture entre 1990 et 2007 (cf. graphique G9), passant de 168,8 millions en 1990 à 260 millions en 2007 (+54%) avec un maximum en 2001 de 556,5 millions lié à l'«Expo 02». Sa contribution est stable depuis 2004. Les cantons passent de 571,7 millions en 1990 à 685,4 millions en 2007 (+19,9%). Ces montants sont stables sur les huit premières années, puis suivent une progression plus ou moins régulière. Les communes passent de 813,7 millions en 1990 à 797 millions en 2007 (-2%), marquant ainsi une stabilité toute relative dans le sens que les contributions diminuent dans un premier temps, jusqu'en 1999–2001. Un complément de recherche a montré que les communes ont en fait réduit leur soutien

Evolution à prix courant des dépenses culturelles par niveau de collectivités publiques, 1990–2007

G 8

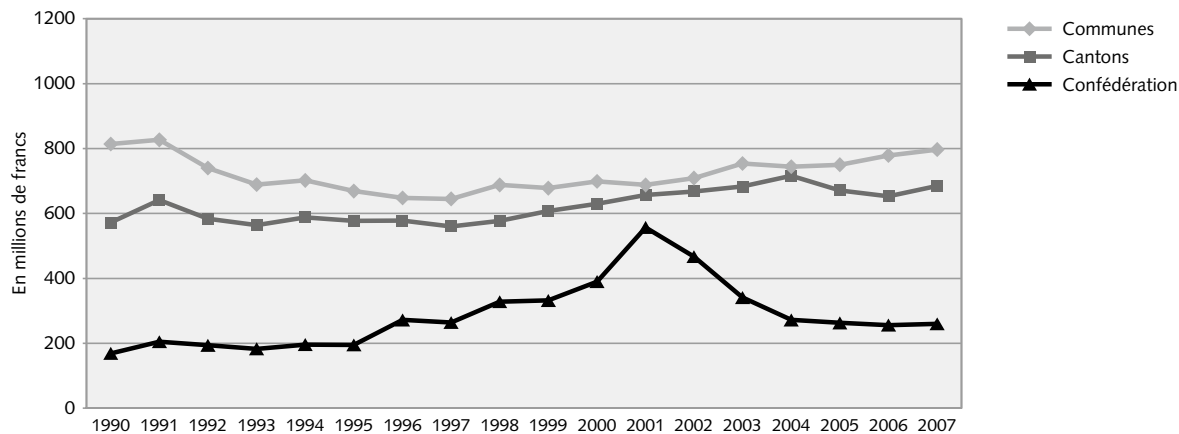


Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Evolution à prix constants des dépenses culturelles par niveau de collectivités publiques, 1990–2007

G 9



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

à la culture au profit d'autres groupes de dépenses, en particulier dans les domaines de la santé et de la prévoyance sociale. Elles repartent ensuite à la hausse.

### 4.2 L'évolution des dépenses culturelles publiques

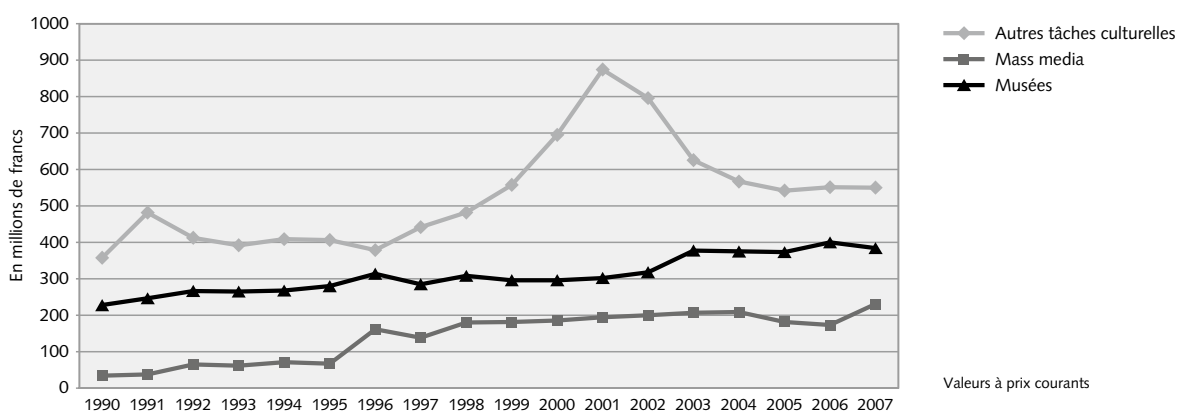
#### 4.2.1 Par domaines culturels bénéficiaires

L'augmentation globale des dépenses en faveur de la culture à prix courants entre 1990 et 2007 (44,2%) telle que constatée au point précédent, se répartit de manière différenciée selon les domaines. C'est surtout le domaine «Mass media» qui a le plus profité d'une augmentation des dépenses en sa faveur passant de 34 millions en 1990

à plus de 230 millions en 2007. Cette hausse s'explique principalement par l'attribution de nouvelles tâches à la Confédération, à savoir diverses mesures d'encouragement dans le domaine du cinéma, l'aide aux diffuseurs locaux de radio et de télévision ainsi que l'aide à la presse à partir de l'année 1996 (cf. graphique G10). La fluctuation importante du domaine «Autres tâches culturelles» surtout aux alentours de 2001–2002 s'explique par l'implication de la Confédération dans les dépenses de l'«Expo 02». Les «Musées» sont le troisième domaine qui connaît une progression significative de ses dépenses. Celles-ci doublent presque entre 1990 et 2007. A contrario, le domaine «Entretien des monuments, protection des sites» n'a pour ainsi dire pas varié (-0,4%), tout comme le domaine «Théâtres et concerts» qui n'a augmenté que de 15,1% (cf. tableau T7 en annexe).

## Evolution des dépenses publiques pour quelques domaines culturels, 1990–2007

G 10



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

#### 4.2.2 Selon leur nature économique

Comme cela a été vu au point 2.2, trois types de dépenses publiques ont été calculés. Il est aussi intéressant d'étudier leur variation dans le temps car elles évoluent de manière différenciée (cf. tableau T5\*).

En prenant en compte la période 2000 à 2007 (nous n'avons ni détails ni possibilité de comparer avec les années antérieures), l'augmentation de plus de 25% des dépenses courantes est à relever. Cela illustre la hausse significative des coûts de fonctionnement des activités culturelles et de leur gestion. La forte diminution des dépenses d'investissement est, pour sa part, à mettre en relation avec la fin de l'«Expo 02».

exception faite des années qui ont connu un événement particulier comme par exemple 2002 («Expo 02») où la valeur est passée à 1,8%.

Si on considère les trois niveaux de collectivités publiques, on constate que les cantons montrent une grande stabilité de ce ratio. En effet, sa valeur fluctue entre 1,7% et 1,8% depuis 1995. Pour les communes, on observe la même stabilité avec des valeurs fluctuant de 2,3% à 2,6% sur la même période. La Confédération est à 0,6% depuis 2004. Avant, elle a connu des variations significatives en relation avec des événements particuliers ou la prise en charge de nouvelles tâches.

#### T5\* Evolution des dépenses publiques par type (ensemble des collectivités), en millions de francs, 2000 – 2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2000–07
Dépenses courantes	683,6	741,7	786,4	787,4	814,6	786,7	815,4	859,2	25,7%
Dépenses d'investissement	328,4	470,6	347,7	177,9	162,6	172,0	162,9	150,7	-54,1%
Dépenses de transferts financiers	1 070,2	1 113,8	1 137,3	1 237,2	1 186,5	1 169,3	1 177,6	1 230,7	15,0%
<b>Total</b>	<b>2 082,2</b>	<b>2 326,0</b>	<b>2 271,3</b>	<b>2 202,6</b>	<b>2 163,8</b>	<b>2 128,0</b>	<b>2 155,8</b>	<b>2 240,7</b>	<b>7,6%</b>

Source: AFF

### 4.3 L'évolution des dépenses culturelles publiques par rapport à quelques indicateurs économiques

#### 4.3.1 En pourcentage des dépenses totales

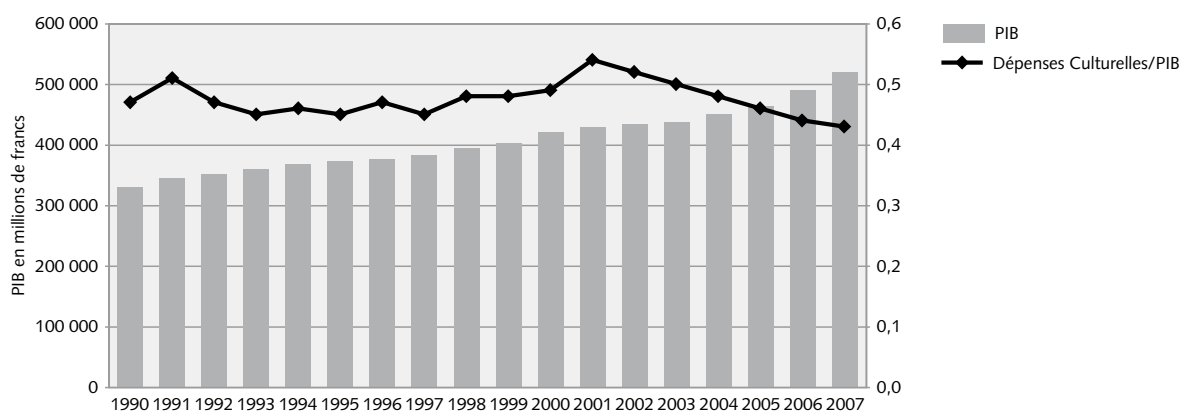
Le rapport des dépenses totales pour la culture sur l'ensemble des dépenses (cf. T8 en annexe) est égal à 1,5% en 2007. Celui-ci est resté stable sur la période 1990–2007,

#### 4.3.2 En pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Un indicateur usuellement utilisé pour évaluer les dépenses et leur évolution, est le rapport entre celles-ci et le produit intérieur brut (PIB). Pour le domaine culturel, ce rapport est de 0,43% en 2007. C'est son plus bas niveau depuis 1990, mais surtout, il est en baisse constante depuis 2001 où il avait atteint un maximum de 0,54%, probablement lié à un effet «Expo 02»

#### Evolution du ratio «dépenses culturelles/PIB», 1990–2007

G 11



Source: AFF

© Office fédéral de la statistique (OFS)

(cf. graphique G11 et tableau T8 en annexe). En conclusion, les dépenses en faveur de la culture n'ont pas complètement profité de la croissance économique nationale marquée par l'augmentation du PIB. En effet, alors que le PIB montait, le rapport entre les dépenses culturelles et celui-ci diminuait. Cela corrobore le fait que la croissance des dépenses en faveur de la culture est moindre que la croissance du PIB.

Comme il n'y a pas encore d'harmonisation au niveau international, les comparaisons sont difficiles et sujettes à caution. On peut, à titre indicatif uniquement, relever le ratio «dépenses culturelles/PIB» de quelques pays européens.

On peut citer: le Danemark: 0,94% (2002); l'Autriche: 0,88% (2002); la Suède: 0,83% (2002); l'Italie: 0,57% (2000); la Hollande: 0,5% (2003) et l'Allemagne: 0,36% (2005).

# 5 Annexes

## 5.1 Tableaux complémentaires

**T1 Dépenses culturelles des cantons et de leurs communes en milliers de francs et en francs par habitant, 2007**

Cantons		Dépenses des cantons en milliers de francs	Dépenses des communes de plus de 4000 habitants en milliers de francs	Dépenses des communes de moins de 4000 habitants en milliers de francs	Total des dépenses en milliers de francs	Total des dépenses en francs par habitant	Nombre d'habitants <sup>1</sup>
BS	Bâle-Ville	144 244	3 165	113	147 522	777	189 777
GE	Genève	53 872	249 371	4 002	307 245	696	441 756
NE	Neuchâtel	18 435	32 114	3 393	53 942	318	169 895
ZH	Zurich	156 460	199 638	6 517	362 615	274	1 322 842
VD	Vaud	71 626	87 037	18 607	177 269	261	678 143
Moyenne suisse des dépenses en francs par habitant:						250	
LU	Lucerne	30 232	52 670	3 628	86 530	239	361 924
VS	Valais	39 796	18 333	12 795	70 924	239	296 923
ZG	Zoug	11 873	13 910	164	25 947	238	108 826
TI	Tessin	35 697	35 898	6 458	78 053	238	327 632
SH	Schaffhouse	2 862	13 011	1 568	17 442	234	74 598
GR	Grisons	20 486	8 748	7 751	36 985	193	191 878
FR	Fribourg	28 835	12 405	6 176	47 415	180	264 151
BE	Berne	86 381	77 355	9 787	173 524	179	969 907
SG	Saint-Gall	37 570	34 979	5 649	78 198	168	465 852
BL	Bâle-Campagne	34 226	7 360	1 920	43 507	163	267 247
SO	Soleure	14 180	20 540	5 272	39 992	161	249 005
JU	Jura	7 886	1 166	1 356	10 408	153	68 233
OW	Obwald	2 709	1 737	359	4 805	142	33 785
AG	Argovie	43 013	29 324	9 339	81 676	141	578 790
TG	Thurgovie	19 846	6 389	5 370	31 606	133	238 141
NW	Nidwald	3 390	1 115	325	4 830	122	39 566
AR	Appenzell Rh.-E.	2 719	2 406	1 034	6 159	118	52 345
GL	Glaris	2 645	140	977	3 763	99	38 034
UR	Uri	2 636	445	296	3 377	98	34 447
SZ	Schwyz	8 773	1 902	673	11 348	81	139 874
AI	Appenzell Rh.-I.	989	60	160	1 210	80	15 028
<b>Suisse</b>		<b>881 382</b>	<b>911 217</b>	<b>113 691</b>	<b>1 906 290</b>	<b>250</b>	<b>7 618 599</b>

<sup>1</sup> population résidente moyenne en 2007

Tableau trié par ordre décroissant des dépenses en francs par habitant

Source: AFF, OFS (ESPOP)

## T2 Répartition des dépenses culturelles cantonales et communales en milliers de francs et en % à l'intérieur de chaque canton, 2007

Cantons	Total des dépenses en milliers de francs	Dépenses des cantons		Dépenses des communes	
		En milliers de francs	En %	En milliers de francs	En %
BS	147 522	144 244	97,8%	3 278	2,2%
AI	1 210	989	81,8%	220	18,2%
BL	43 507	34 226	78,7%	9 280	21,3%
UR	3 377	2 636	78,0%	741	22,0%
SZ	11 348	8 773	77,3%	2 575	22,7%
JU	10 408	7 886	75,8%	2 522	24,2%
GL	3 763	2 645	70,3%	1 117	29,7%
NW	4 830	3 390	70,2%	1 440	29,8%
TG	31 606	19 846	62,8%	11 759	37,2%
FR	47 415	28 835	60,8%	18 581	39,2%
OW	4 805	2 709	56,4%	2 096	43,6%
VS	70 924	39 796	56,1%	31 128	43,9%
GR	36 985	20 486	55,4%	16 499	44,6%
AG	81 676	43 013	52,7%	38 663	47,3%
BE	173 524	86 381	49,8%	87 143	50,2%
SG	78 198	37 570	48,0%	40 628	52,0%
ZG	25 947	11 873	45,8%	14 074	54,2%
TI	78 053	35 697	45,7%	42 356	54,3%
AR	6 159	2 719	44,2%	3 439	55,8%
ZH	362 615	156 460	43,1%	206 155	56,9%
VD	177 269	71 626	40,4%	105 643	59,6%
SO	39 992	14 180	35,5%	25 812	64,5%
LU	86 530	30 232	34,9%	56 298	65,1%
NE	53 942	18 435	34,2%	35 507	65,8%
GE	307 245	53 872	17,5%	253 373	82,5%
SH	17 442	2 862	16,4%	14 579	83,6%
<b>Suisse</b>	<b>1 906 290</b>	<b>881 382</b>	<b>46,2%</b>	<b>1 024 908</b>	<b>53,8%</b>

Les valeurs sont classées en 2 groupes: celui où les dépenses cantonales priment sur les dépenses communales et celui où le contraire domine (valeurs surlignées).

Source: AFF

### T3 Part des dépenses culturelles des villes suisses de plus de 20'000 habitants dans les dépenses communales<sup>1</sup>, 2007

Cantons	Villes de plus de 20'000 habitants et autres communes	Dépenses culturelles	
		En milliers de francs	En %
ZH	Zurich	145 599	70,6%
	Winterthur	35 298	17,1%
	Uster	4 646	2,3%
	Dübendorf	1 022	0,5%
	Wetzikon	847	0,4%
	Dietikon	770	0,4%
	<b>Total</b>	<b>17 974</b>	<b>8,7%</b>
GE	Genève	218 209	86,1%
	Vernier	3 153	1,2%
	Lancy	2 421	1,0%
	Autres communes	29 590	11,7%
	<b>Total</b>	<b>253 373</b>	<b>100,0%</b>
VD	Lausanne	45 433	43,0%
	Yverdon-les-Bains	7 819	7,4%
	Montreux	4 198	4,0%
	<b>Total</b>	<b>48 193</b>	<b>45,6%</b>
BE	Berne	35 843	41,1%
	Bienne	15 805	18,1%
	Thoune	3 924	4,5%
	Köniz	2 395	2,7%
	<b>Total</b>	<b>29 176</b>	<b>33,5%</b>
BS	Bâle-Ville	2	2
	Riehen	3 165	96,5%
	<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>3,5%</b>
LU	Lucerne	39 738	70,6%
	Kriens	1 630	2,9%
	Emmen	1 045	1,9%
	Autres communes	13 884	24,7%
	<b>Total</b>	<b>56 298</b>	<b>100,0%</b>
SG	Saint-Gall	16 282	40,1%
	Rapperswil-Jona	2 793	6,9%
	<b>Total</b>	<b>21 553</b>	<b>53,0%</b>
TI	Lugano	23 099	54,5%
	<b>Total</b>	<b>19 257</b>	<b>45,5%</b>
VS	Sion	2 805	9,0%
	<b>Total</b>	<b>28 323</b>	<b>91,0%</b>
NE	Neuchâtel	12 730	35,9%
	La Chaux-de-Fonds	11 773	33,2%
	<b>Total</b>	<b>11 004</b>	<b>31,0%</b>
FR	Fribourg	6 694	36,0%
	<b>Total</b>	<b>11 887</b>	<b>64,0%</b>
GR	Coire	2 969	18,0%
	<b>Total</b>	<b>13 530</b>	<b>82,0%</b>
TG	Frauenfeld	1 036	8,8%
	<b>Total</b>	<b>10 723</b>	<b>91,2%</b>
ZG	Zoug	9 027	64,1%
	Baar	1 662	11,8%
	<b>Total</b>	<b>3 384</b>	<b>24,0%</b>
SH	Schaffhouse	11 508	78,9%
	<b>Total</b>	<b>3 071</b>	<b>21,1%</b>
	<b>Total</b>	<b>14 579</b>	<b>100,0%</b>

<sup>1</sup> Les cantons n'ayant pas de villes de plus de 20'000 habitants ne rentrent pas dans ce tableau

<sup>2</sup> Les comptes de la ville de Bâle sont imputés dans ceux du canton

Source: AFF, OFS (ESPOP)

#### T4 Montants affectés par les collectivités publiques aux différents domaines culturels, 2007

	Théâtres, concerts		Bibliothèques		Entretien des monuments, protection des sites		Musées		Mass media		Autres tâches culturelles	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Confédération	0,0	0,0%	21,6	8,2%	43,0	18,4%	30,1	7,8%	185,5	80,4%	54,2	9,8%
Canton	271,3	46,9%	72,0	27,4%	159,1	68,1%	171,2	44,5%	11,8	5,1%	196,0	35,6%
Communes	307,8	53,1%	168,8	64,3%	31,5	13,5%	183,1	47,6%	33,4	14,5%	300,3	54,6%
<b>Total</b>	<b>579,1</b>	<b>100%</b>	<b>262,4</b>	<b>100%</b>	<b>233,6</b>	<b>100%</b>	<b>384,4</b>	<b>100%</b>	<b>230,7</b>	<b>100%</b>	<b>550,5</b>	<b>100%</b>

Source: AFF

#### T5 Types de dépenses publiques affectés aux différents domaines culturels selon la collectivité, 2007

Confédération	Dépenses courantes		Dépenses d'investissement		Dépenses de transferts financiers		Total	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Bibliothèques	20,0	27,3%	0,0	0,0%	1,6	0,6%	21,6	6,5%
Entretien des monuments, protection des sites	3,2	4,3%	0,0	0,0%	39,8	15,3%	43,0	12,8%
Musées	23,6	32,2%	0,0	0,0%	6,5	2,5%	30,1	9,0%
Mass media	11,5	15,6%	0,5	100,0%	173,5	66,6%	185,5	55,5%
Autres tâches culturelles	15,1	20,6%	0,0	0,0%	39,0	15,0%	54,2	16,2%
<b>Total</b>	<b>73,4</b>	<b>100%</b>	<b>0,5</b>	<b>100%</b>	<b>260,5</b>	<b>100%</b>	<b>334,4</b>	<b>100%</b>

Cantons	Dépenses courantes		Dépenses d'investissement		Dépenses de transferts financiers		Total	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Théâtres, concerts	2,9	0,9%	4,5	14,3%	263,9	48,4%	271,3	30,8%
Bibliothèques	49,8	16,3%	4,9	15,7%	17,3	3,2%	72,0	8,2%
Entretien des monuments, protection des sites	105,4	34,6%	5,4	17,2%	48,3	8,9%	159,1	18,1%
Musées	117,9	38,7%	14,4	45,7%	38,9	7,1%	171,2	19,4%
Mass media	0,1	0,0%	0,0	0,0%	11,7	2,1%	11,8	1,3%
Autres tâches culturelles	28,8	9,4%	2,2	7,1%	164,9	30,3%	196,0	22,2%
<b>Total</b>	<b>304,9</b>	<b>100%</b>	<b>31,4</b>	<b>100%</b>	<b>545,1</b>	<b>100%</b>	<b>881,4</b>	<b>100%</b>

Communes	Dépenses courantes		Dépenses d'investissement		Dépenses de transferts financiers		Total	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Théâtres, concerts	64,1	13,3%	14,5	12,2%	229,2	53,9%	307,8	30,0%
Bibliothèques	106,8	22,2%	22,3	18,8%	39,7	9,3%	168,8	16,5%
Entretien des monuments, protection des sites	7,3	1,5%	12,4	10,5%	11,8	2,8%	31,5	3,1%
Musées	131,5	27,3%	23,8	20,0%	27,8	6,5%	183,1	17,9%
Mass media	20,0	4,2%	2,6	2,2%	10,7	2,5%	33,4	3,3%
Autres tâches culturelles	151,4	31,5%	43,0	36,2%	105,9	24,9%	300,3	29,3%
<b>Total</b>	<b>481,0</b>	<b>100%</b>	<b>118,8</b>	<b>100%</b>	<b>425,2</b>	<b>100%</b>	<b>1 024,9</b>	<b>100%</b>

Source: AFF



**T6 Répartition des dépenses publiques par domaine en francs et en %, 2007**

	Confédération		Cantons		Communes		Total	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Prévoyance sociale	14 820,0	27,4%	8 977,9	17,0%	6 490,1	16,7%	30 288,0	20,8%
Enseignement	4 571,7	8,4%	15 424,3	29,2%	8 443,7	21,7%	28 439,7	19,5%
Santé	259,9	0,5%	13 737,7	26,0%	7 137,5	18,3%	21 135,0	14,5%
Trafic	7 533,4	13,9%	3 335,6	6,3%	3 318,2	8,5%	14 187,2	9,7%
Administration générale	2 368,9	4,4%	4 651,1	8,8%	3 911,9	10,0%	10 931,9	7,5%
Finances et impôts	11 605,1	21,4%	-2 686,5	-5,1%	761,0	2,0%	9 679,6	6,6%
Justice, police, police du feu	853,5	1,6%	5 667,0	10,7%	2 077,5	5,3%	8 598,0	5,9%
Economie publique	4 354,4	8,0%	1 139,5	2,2%	549,2	1,4%	6 043,1	4,1%
Environnement	785,7	1,5%	1 074,5	2,0%	3 391,6	8,7%	5 251,8	3,6%
Défense nationale	4 259,3	7,9%	154,5	0,3%	172,5	0,4%	4 586,3	3,1%
Loisirs	123,7	0,2%	503,3	1,0%	1 689,7	4,3%	2 316,8	1,6%
Relations étrangères	2 244,0	4,1%		0,0%		0,0%	2 244,0	1,5%
Culture	350,9	0,6%	881,4	1,7%	1 024,9	2,6%	2 257,2	1,5%
<b>Total</b>	<b>54 130,6</b>	<b>100%</b>	<b>52 860,2</b>	<b>100%</b>	<b>38 967,8</b>	<b>100%</b>	<b>145 958,6</b>	<b>100%</b>

Source: AFF

**T7 Evolution des dépenses en millions de francs pour chaque domaine culturel, 1990–2007**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Bibliothèques	196,3	218,0	204,3	207,9	225,1	217,0	218,3	200,6	223,2
Entretien des monuments, protection des sites	234,4	273,5	237,3	227,6	237,3	213,8	207,1	199,0	210,6
Mass media	34,1	37,7	65,0	62,1	71,5	67,3	161,8	138,4	180,6
Musées	228,1	246,9	266,9	265,2	268,1	280,1	314,1	285,4	308,5
Théâtres, concerts	503,3	512,8	484,6	478,2	492,6	497,1	482,1	472,6	478,3
Autres tâches culturelles	358,0	481,9	412,7	392,2	409,1	406,7	378,9	442,0	482,1
<b>Total</b>	<b>1 554,2</b>	<b>1 770,8</b>	<b>1 670,7</b>	<b>1 633,2</b>	<b>1 703,7</b>	<b>1 681,9</b>	<b>1 762,2</b>	<b>1 738,0</b>	<b>1 883,4</b>

Source: AFF

**T7 Evolution des dépenses en millions de francs pour chaque domaine culturel, 1990–2007 (suite)**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bibliothèques	211,2	208,5	212,5	220,1	233,8	246,0	259,3	248,8	262,4
Entretien des monuments, protection des sites	225,8	213,3	234,0	234,6	239,7	256,5	241,8	219,0	233,6
Mass media	181,5	185,6	194,5	200,3	206,9	208,9	181,9	173,2	230,7
Musées	296,3	296,3	302,4	318,3	377,9	375,3	373,6	400,1	384,4
Théâtres, concerts	457,2	483,2	508,1	501,9	518,5	509,9	529,2	563,1	579,1
Autres tâches culturelles	558,0	695,3	874,5	796,2	625,8	567,2	542,2	551,6	550,5
<b>Total</b>	<b>1 930,0</b>	<b>2 082,2</b>	<b>2 326,0</b>	<b>2 271,3</b>	<b>2 202,6</b>	<b>2 163,8</b>	<b>2 128,0</b>	<b>2 155,8</b>	<b>2 240,7</b>

Source: AFF

T 8 Evolution des dépenses publiques pour la culture, tableau récapitulatif, 1990-2007

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>En millions de francs à prix courants</b>																		
Communes	813,7	875,6	813,9	783,6	804,9	781,1	762,2	763,6	813,7	809,0	846,9	841,3	873,4	934,7	929,8	947,2	995,1	1 024,9
Cantons	571,7	678,6	643,2	641,4	674,2	673,5	679,8	662,7	682,2	725,3	762,4	803,7	823,0	845,9	893,8	848,1	834,2	881,4
Confédération	168,8	216,6	213,6	208,2	224,5	227,4	320,2	311,7	387,5	396,1	472,9	681,0	575,0	422,0	340,2	332,7	326,5	334,4
<b>Total</b>	<b>1 554,2</b>	<b>1 770,8</b>	<b>1 670,7</b>	<b>1 633,2</b>	<b>1 703,7</b>	<b>1 681,9</b>	<b>1 762,2</b>	<b>1 738,0</b>	<b>1 883,4</b>	<b>1 930,0</b>	<b>2 082,2</b>	<b>2 326,0</b>	<b>2 271,3</b>	<b>2 202,6</b>	<b>2 163,8</b>	<b>2 128,0</b>	<b>2 155,8</b>	<b>2 240,7</b>
<b>En millions de francs aux prix de 1990</b>																		
Communes	813,7	827,3	739,7	689,1	701,5	668,9	647,8	645,5	687,8	678,0	699,4	687,5	709,4	754,4	744,4	749,9	779,3	797,0
Cantons	571,7	641,1	584,5	564,0	587,6	576,7	577,7	560,2	576,7	607,9	629,6	656,9	668,4	682,8	715,6	671,5	653,3	685,4
Confédération	168,8	204,7	194,1	183,0	195,7	194,7	272,2	263,5	327,6	331,9	390,5	556,5	467,0	340,6	272,4	263,4	255,7	260,0
<b>Total</b>	<b>1 554,2</b>	<b>1 673,0</b>	<b>1 518,3</b>	<b>1 436,1</b>	<b>1 484,8</b>	<b>1 440,4</b>	<b>1 497,7</b>	<b>1 469,2</b>	<b>1 592,1</b>	<b>1 617,6</b>	<b>1 719,5</b>	<b>1 900,9</b>	<b>1 844,7</b>	<b>1 777,9</b>	<b>1 732,4</b>	<b>1 684,8</b>	<b>1 688,2</b>	<b>1 742,5</b>
<b>En % des dépenses totales pour la culture</b>																		
Communes	52,4	49,4	48,7	48	47,2	46,4	43,3	43,9	43,2	41,9	40,7	36,2	38,5	42,4	43	44,5	46,2	45,8
Cantons	36,8	38,3	38,5	39,3	39,6	40	38,6	38,1	36,2	37,6	36,6	34,6	36,2	38,4	41,3	39,9	38,7	39,3
Confédération	10,9	12,2	12,8	12,7	13,2	13,5	18,2	17,9	20,6	20,5	22,7	29,3	25,3	19,2	15,7	15,6	15,1	14,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>En % des dépenses totales des collectivités publiques</b>																		
Communes	3,3	3,2	2,7	2,5	2,6	2,4	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6
Cantons	1,9	2,0	1,8	1,6	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7
Confédération	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1	1,3	1,1	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>
<b>En francs par habitant</b>																		
Communes	118	127	117	112	114	110	107	107	114	114	117	115	119	126	125	126	132	135
Cantons	83	99	93	92	96	95	96	93	96	102	106	110	112	114	120	119	110	116
Confédération	25	32	31	30	32	32	45	44	54	56	66	93	78	57	46	45	43	44
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>258</b>	<b>241</b>	<b>234</b>	<b>242</b>	<b>238</b>	<b>248</b>	<b>244</b>	<b>264</b>	<b>271</b>	<b>289</b>	<b>319</b>	<b>309</b>	<b>297</b>	<b>290</b>	<b>284</b>	<b>285</b>	<b>294</b>
<b>En % du PIB</b>																		
	0,47	0,51	0,47	0,45	0,46	0,45	0,47	0,45	0,48	0,48	0,49	0,54	0,52	0,50	0,48	0,46	0,44	0,43

Source: AFF, OFS (Prix, ESPOP, Comptes Nationaux)

## 5.2 Méthodologie et définitions

Ce chapitre décrit les principaux points méthodologiques suivis dans le cadre de cette étude tout comme les principales définitions. Un document plus complet est à disposition du lecteur sur le site Internet de l'OFS, thème Culture: «*Statistique suisse des dépenses publiques en faveur de la culture, définitions et méthodologie*».

### 5.2.1 Provenance des données

Les données de base proviennent de l'Administration fédérale des finances (AFF). Celles de la Confédération et des cantons proviennent de leurs comptes d'Etat. Les données de l'AFF concernant les communes de plus de 4'000 habitants se basent sur des relevés effectifs alors que celles des autres communes sont des valeurs extrapolées basées sur des estimations. Elles ne permettent donc que de donner un ordre de grandeur et doivent être prises avec réserve.

Les comptes des villes sont intégrés dans ceux des communes, exception faite de Bâle-Ville pour laquelle les comptes se retrouvent avec ceux du canton.

Pour éviter une analyse erronée, les cantons et les communes ne doivent pas être envisagés de manière séparée. En effet, la répartition des tâches entre un canton et ses communes peut être différente d'un canton à l'autre. Les analyser de manière distincte conduirait alors à une mauvaise interprétation des résultats.

Les autres données proviennent toutes des divers services de l'OFS. Celles relatives à la population résidente moyenne sont reprises de la Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), celle du PIB à partir des Comptes Nationaux et celles relatives à l'inflation proviennent de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

### 5.2.2 Définitions et calculs des dépenses

#### Dépenses

La définition des dépenses se base sur celle proposée par l'AFF. Selon cette définition, les dépenses sont «*des paiements à des tiers, qui:*

- *réduisent la fortune (dépenses courantes);*
- *créent des valeurs patrimoniales affectées directement à des buts administratifs (dépenses d'investissement).*

*Les charges dues aux créanciers sont comprises dans les dépenses».*

#### Dépenses après déduction des doubles imputations (dépenses consolidées)

Il existe des transferts financiers entre les différents niveaux de collectivités publiques. Ces transferts se définissent comme étant des montants versés par un niveau de collectivité à un autre. Pour éviter que ces montants soient comptabilisés deux fois (une fois du côté du donateur et une fois du côté du bénéficiaire qui les utilisera pour financer une dépense), il est possible de calculer les dépenses brutes après déduction des doubles imputations. Selon les travaux effectués par l'AFF, ces dépenses peuvent alors être calculées de la manière suivante:

#### **Montant total des dépenses**

- Enregistrements spéciaux (amortissement, financement spéciaux, etc.)
- Transferts entre un même niveau de collectivité publique  
= **Dépenses avant déduction des doubles imputations**
- Transferts entre différents niveaux de collectivités publiques  
= **Dépenses après déduction des doubles imputations**

#### Dépenses à prix courants et à prix constants

Les dépenses à prix courants (ou en valeur nominale) correspondent aux dépenses effectives de l'année en cours. Les dépenses à prix constants (ou en valeur réelle) sont les dépenses pour une année donnée corrigées de la hausse des prix par rapport à une année de référence (ici 1990).

### 5.2.3 Classification des domaines culturels

#### Répartition par domaines culturels (selon la classification fonctionnelle)

La classification des domaines culturels se base sur celle de l'AFF qui utilise la classification fonctionnelle du modèle comptable harmonisé 1 (MCH1). Pour l'AFF, la culture est regroupée avec le sport, les loisirs et les églises. Dans notre statistique, les dépenses relatives au sport, aux loisirs et aux églises ne sont pas prises en compte. Six domaines sont retenus. Il s'agit des:

- Bibliothèques
- Musées
- Théâtres, concerts
- Entretien des monuments, protection des sites
- Mass media  
(Par exemple: TV, cinéma, presse, radio, etc.)

- Autres tâches culturelles  
(*Par exemple: culture sur le plan local, associations culturelles, commissions culturelles, commission des arts, encouragement aux œuvres artistiques, etc.*)

#### 5.2.4 Classification par type de dépenses

Dans cette statistique, la classification par type de dépenses a été effectuée sur la base de la classification par nature de l'AFF. Trois groupes ont été retenus:

##### Dépenses courantes

- Charges de personnel
- Biens, services et marchandises

##### Dépenses d'investissement

- Investissements propres
- Prêts et participations permanentes
- Autres dépenses

##### Dépenses de transferts financiers

- Pour des dépenses courantes
- Pour des dépenses d'investissement

A noter que ces transferts financiers sont des montants affectés aux autres niveaux de collectivités publiques et aux institutions culturelles.

#### 5.2.5 Calculs et indicateurs

Nous avons retenus différents indicateurs qui peuvent être considérés comme prioritaires. Ils seront périodiquement présentés dans la statistique relative au financement public de la culture.

#### Répartition des dépenses pour la culture de chaque collectivité publique par rapport aux dépenses totales pour la culture

Cet indicateur met en avant la part des dépenses affectée à la culture par chaque collectivité publique par rapport au total des dépenses publiques pour la culture. Il est calculé à prix courants.

#### Répartition des dépenses pour la culture en francs par habitant

Cet indicateur permet de voir combien, par an et par habitant, les collectivités publiques dépensent pour la culture. Il se calcule en divisant les dépenses à prix courants pour une année donnée par la population résidente moyenne de cette même année.

#### Répartition des dépenses pour la culture en pourcentage des dépenses totales

Cet indicateur calcule le pourcentage du montant affecté à la culture par les collectivités publiques par rapport à l'ensemble des dépenses. Il est calculé sur les dépenses à prix courants.

#### Répartition des dépenses pour la culture en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Cet indicateur montre quelle est la part des dépenses totales à la culture par rapport au produit intérieur brut (PIB). Il se calcule en divisant les dépenses à prix courants pour une année donnée par le PIB de cette même année.

### 5.3 Bibliographie

Administration fédérale des finances (2000–2007), *Finances publiques en Suisse*, AFF Berne

Beccarelli C. (2005), *Theorie und Anwendung am Beispiel der Schweizer Museumslandschaft*, Ed. Paul Haupt, Berne

Conférence des directeurs cantonaux des finances (1982), *Manuel de comptabilité publique*, Tome 1 et 2, Ed. Paul Haupt, Berne

Conférence des villes suisses pour les questions culturelles (2007), *Formes, structures et financement de la promotion culturelle dans les villes de la CVSC*, Bienne

Delvainquière J.C., Dietsch B. (2009), *Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006: près de 7 milliards d'euros pour la culture*, DEPS, Paris

ERIES (2000), *Methodological Guide Lines*, Paris

Eurostat (2000), *Les statistiques culturelles dans l'UE*, Rapport final du LEG, WP, Luxembourg

Eurostat (2004), *Task Force on Cultural Expenditure and Financing*, Final report, Luxembourg

Eurostat (2004), *Public financing of culture in Europe*, Luxembourg

Eurostat (2006), *Report on international data sources for cultural Statistics*, Paris

Gordon J.C. and Beilby-Orrin H. (2006), *International Measurement of the Economic and Social Importance of Culture*, OCDE, Paris

Groupe de travail européen sur la culture et le développement (1998), *La culture au cœur, contribution au débat sur la culture et le développement en Europe*, Ed. du Conseil de l'Europe

Hochschule für Gestaltung und Kunst Zürich (2003), *Kultur. Wirtschaft. Schweiz. Das Umsatz- und Beschäftigungspotential des kulturellen Sektors erster Kulturwirtschaftsbericht Schweiz*, Zurich

*Loi fédérale sur l'encouragement de la culture*, 11 décembre 2009

Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques (2009), *Chiffres clés 2009, statistiques de la culture*, Paris

Office fédéral de la statistique (1983), *Dépenses publiques en faveur de la culture 1981*, Berne

Office fédéral de la statistique (1992), *Promotion publique et privée de la culture: dépenses culturelles des collectivités publiques, des entreprises et des fondations*, Berne

Office fédéral de la statistique (1994), *Dépenses publiques pour la culture et les loisirs: dépenses de la Confédération, des cantons et des communes 1990*, Berne

Office fédéral de la statistique (1999), *Indicateurs des dépenses publiques pour la culture: indices standardisés 1990–1996*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2005), *Les niveaux géographiques de la Suisse*, Neuchâtel

Parlement européen (2006), *Financing the arts and culture in the European Union*, Bruxelles

Pidoux J.-Y. et Moeschler O. (2001), *Sources de la statistique de la culture et indicateurs statistiques culturels prioritaires*, Office fédéral de la statistique et Office fédéral de la culture, Neuchâtel

Statistische Ämter des Bundes und der Länder (2008), *Kulturindikatoren auf einen Blick*, Wiesbaden

Statistische Ämter des Bundes und der Länder (2008), *Kulturfinanzbericht*, Wiesbaden

UNESCO (2009), *The 2009 UNESCO framework for cultural statistics (FCS)*, Paris

Weckerle C., Theler H. (2008), «Öffentliche Kulturfinanzierung in der Schweiz» in *Jahrbuch für Kulturpolitik 2008, Band 8, Thema: Kulturwirtschaft und Kreative Stadt*, Institut für Kulturpolitik der Kulturpolitischen Gesellschaft e.V., Bonn Klartext Verlag, Essen

Weckerle C., Gerig M., Söndermann M. (2008), *Kreativ Wirtschaft Schweiz: Daten, Modelle, Szene*, Birkhäuser, Basel



# Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.statdb.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Services → Les publications de Statistique suisse

## Un choix de publications ayant trait au domaine 16 Culture, médias, société de l'information, sport

«Les pratiques culturelles en Suisse. Enquête 2008: Premiers résultats», Neuchâtel 2009, Leporello, numéro de commande 1062-0900

«Les pratiques culturelles en Suisse. Enquête 2008: Musique», Neuchâtel 2009, Leporello, numéro de commande 1065-0900

«Les technologies de l'information et de la communication (TIC) en Suisse. De l'activité économique aux professions exercées», Neuchâtel 2008, Actualité OFS, numéro de commande 1016-0800

«La diversité de la presse en Suisse. Un aperçu», Neuchâtel 2007, numéro de commande 878-0700

«La diffusion des films suisses à la télévision, 2000–2005», Neuchâtel 2007, numéro de commande 859-0500-05

«Financement de la culture par les entreprises. Enquête sur les dépenses culturelles des entreprises en Suisse en 2001», Neuchâtel 2003, numéro de commande 606-0100

«Indicateurs des dépenses publiques pour la culture. Indices standardisés 1990–1996», Neuchâtel 1999, numéro de commande 110-9600 (épuisé)

En Suisse, le secteur culturel est largement dépendant de son financement par les collectivités publiques. Le principe de subsidiarité entre Confédération, cantons et communes est un aspect fondamental du soutien à la culture.

Afin d'analyser la répartition des dépenses publiques en faveur de la culture, cette étude présente, pour la période allant de 1990 à 2007, une série d'indicateurs statistiques relatifs à la participation des pouvoirs publics dans ce financement, aux domaines culturels bénéficiaires (théâtres, concerts, bibliothèques, etc.), à la structure des dépenses (fonctionnement, investissement, etc.) et aux montants alloués à la culture par rapport aux autres domaines ou à d'autres indices.

Les objectifs de cette publication sont multiples. Il s'agit d'apporter une vision aussi large que possible de ce thème, une transparence des chiffres et une actualisation des données, les dernières valeurs disponibles datant de 2002. Elle constitue le point de départ d'une nouvelle statistique sur le financement de la culture à l'OFS.

**N° de commande**

1139-0700

**Commandes**

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

**Prix**

5 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-16085-5